



Direction de l'espace public

Décision n° 2023 - 26

Objet : Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section CZ398, située quartier Clos Toreau à Nantes, propriété de Nantes Métropole Habitat

Réf. : 2.2.6

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.7) portant délégation du Conseil à la Présidente pour approuver tout acte d'établissement, de modification ou de suppression de servitudes,

Vu l'arrêté n° 2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant la nécessité de créer une servitude de passage de câbles sur un terrain privé, pour la mise en place d'une caméra de vidéoprotection sur la parcelle cadastrée CZ175,

Considérant que cette constitution de servitude a fait l'objet d'un accord amiable signé par Nantes Métropole Habitat propriétaire de la parcelle située à Nantes, en date du 29 septembre 2022.

Décide

Article 1. Constitution d'une servitude de passage de câbles d'alimentation d'une caméra de vidéoprotection sur la parcelle cadastrée section CZ398, située à Nantes, propriété de Nantes Métropole Habitat. Cette servitude est établie pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage. Cette servitude est établie à titre gratuit. Les frais notariés correspondant sont à la charge de Nantes Métropole.

Article 2. Dit que cette servitude consiste au passage de câbles d'alimentation, d'une caméra de vidéoprotection située sur la parcelle cadastrée CZ175.

Article 3. Dit que les crédits correspondants sont inscrits dans les propositions budgétaires de l'exercice 2023,

.../...

Article 4. M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **10 JAN. 2023**

Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

12 JAN. 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230112-2023_26DEC-AU
Date de télétransmission : 12/01/2023
Date de réception préfecture : 12/01/2023